

# Rendez vos marchés plus accessibles aux ETA et aux travailleurs handicapés

---

## Brochure explicative pour les pouvoirs adjudicateurs

L'EWETA, organisation qui fédère les ETA wallonnes et germanophones, peut vous aider à identifier et à contacter les ETA offrant les services/ le travail correspondant à l'appel d'offre. Pour toute question, merci de vous adresser à [d.nothomb@eweta.be](mailto:d.nothomb@eweta.be).



**Entente Wallonne des  
entreprises de travail adapté**

196, Route de Philippeville,  
6010 Couillet

Directrice  
Dominique Nothomb  
[secretariat@eweta.be](mailto:secretariat@eweta.be)  
071/29.89.20

## Introduction

Les clauses sociales ont plusieurs atouts pour « acheter social » : aider au respect de la législation sociale et du travail, stimuler la responsabilité sociale des marchés, faire preuve de responsabilité sociale en matière de gouvernance, stimuler l'intégration et rationaliser les dépenses publiques.

## Clauses sociales et réservation de marchés

Le pouvoir adjudicateur poursuit, au travers des marchés publics avec « clause sociale », un **objectif de formation, d'insertion ou d'intégration** de demandeurs d'emploi, d'apprentis, de stagiaires, d'apprenants ou **de personnes en situation de handicap**.

Les clauses sociales peuvent être intégrées dans les marchés de services, de travaux et de fournitures.

Ci-dessous, voici trois exemples de clauses sociales qui permettent d'améliorer l'accès aux marchés publics pour les entreprises de travail adapté.

1. **Réservation de l'accès (à un lot ou à l'ensemble du marché)** : afin de donner suffisamment de chance aux ETA de décrocher des marchés, le législateur permet de réserver l'accès d'un marché public (ou d'un lot) à des entreprises de travail adapté (ETA). La réservation de marché aux ateliers protégés (ETA) peut se faire quel que soit le montant du marché, il n'y a donc pas de limite en fonction des seuils de publicité européenne. L'avis de marché devra faire mention de cette réserve d'accès.
2. **Réservation de l'exécution (d'une partie) du marché** : les clauses sociales peuvent également prendre la forme de condition d'exécution des marchés en imposant, par exemple, que le soumissionnaire sous-traite une partie du marché à des entreprises de travail adapté.
3. **Intégration des ETA dans la short List** : un autre moyen pour améliorer l'accès à vos marchés publics est l'intégration des entreprises de travail adapté dans la « short list » pour les marchés passés en procédure sans publicité. Cette procédure permet de ne communiquer le cahier des charges qu'à certains entrepreneurs potentiels sur la base d'une prospection préalable du marché bien organisée et dans le respect du principe de concurrence. Le cahier des charges peut ainsi être remis à des candidats/soumissionnaires jugés appropriés, notamment les entreprises de travail adapté.

En améliorant l'accès à vos marchés publics aux entreprises de travail adapté (qui mettent à l'emploi des travailleurs en situation de handicap), vous rendez vos marchés socialement plus responsables et durables.

### *Exemple de clause sociale*

« Le présent marché a vocation à poursuivre une politique sociale d'insertion et d'intégration socioprofessionnelle de personnes handicapées. Son exécution doit être effectuée conformément à cette préoccupation d'ordre social ».

### *Exemple de réservation de marchés*

La réservation de marché aux ateliers protégés (ETA) peut se faire quel que soit le montant du marché, il n'y a donc pas de limite en fonction des seuils de publicité européenne. L'avis de marché devra faire mention de cette réserve d'accès. L'objet du marché sera la poursuite d'une politique d'intégration de personnes handicapées.

## **Entreprises de travail adapté**

Les besoins des villes et communes peuvent être rencontrés grâce à la multidisciplinarité et le professionnalisme des entreprises de travail adapté. Le site Internet [www.leseta.be](http://www.leseta.be) est un guide pour connaître les activités de celles-ci. Ci-dessous, une liste non exhaustive de quelques exemples d'activités exercées par les entreprises de travail adapté wallonnes :

- **Conditionnement**  
Emballage, manutentions diverses, conditionnement solides, liquides, alimentaires, à façon, ....
- **Horticulture**  
Entretien, aménagement, création d'espaces verts, aménagements d'abords de bâtiments, ....
- **Transformation, rénovation de bâtiments**  
Peinture intérieure et extérieure, maçonnerie, électricité, décapage par aérogommage (enlève rouille, noircessures, tags, graffitis....), ...
- **Menuiserie**  
Châssis, meubles, construction abris de bus, aménagements spécifiques et adaptés, plaine de jeux, de sport, mobilier pour crèches, ....
- **Nettoyage et entretien**  
Bureaux, véhicules, déménagement, nettoyage vitres, nettoyage zones sinistrées, nettoyage industriel, blanchisserie, pressing, nettoyage bulles à verre, fourniture et location-entretien de vêtements de travail ou linge d'hébergement, ...
- **Recyclage, expédition et timbrage**  
Collecte et recyclage papier, destruction de documents, traitement et valorisation des déchets, découpe cartons, ...
- **Gestion électronique de documents**  
E-picking, gestion de stock, gestion de bases de données, gestion de courrier, encodage, saisie, numérisation, indexation, ...
- **Artisanat**  
Reliure de livres et documents, confection de fardes, ...
- **Print**  
Impression code EAN, impression d'enveloppes et de lettres, impression de tous documents et tous supports, ...

La maîtrise des métiers actuels est un atout majeur de même que la très grande capacité du secteur à s'adapter aux services les plus divers.

## Constat

Il n'existe pas de screening sur les clauses sociales insérées dans les marchés publics au niveau local. En pratique, ces clauses sont peu utilisées à cause d'un manque de moyens (temps et formation) au sein des pouvoirs locaux.

Le dispositif des facilitateurs « clauses sociales » est performant pour conseiller les pouvoirs publics mais ne suffit pas à assurer sur le terrain l'utilisation de celles-ci.

C'est pourquoi l'EWETA soutient une sensibilisation des pouvoirs locaux à l'insertion des clauses sociales dans leurs marchés publics.

### *Exemple*

La Ville de Gand opte résolument pour les marchés publics durables. Ce choix stratégique s'inscrit dans le cadre de la mission "Gand 2020". La Ville de Gand joue un rôle de pionnier pour le développement d'une société plus durable. Le renforcement du caractère durable des marchés publics en fait partie intégrante et implique une révision en profondeur de la politique des achats.

Grâce à cette politique durable des achats, la Ville de Gand entend, dans son rôle de client, inciter les entrepreneurs à l'innovation technologique et sociale.